

Strike out lines 11 and 12 on page 39 and substitute the following:

“(2) Subject to this Act, a review board may carry out any duties or functions that are”

Strike out lines 34 to 44 on page 39 and substitute the following:

“(6) Where a review board decides that a young person should be released from custody and placed on probation, it shall so recommend to the youth court and, if no application for a review of the decision is made under section 31, the youth court shall forthwith on the expiration of the ten day period referred to in subsection (5) release the young person from custody and place him on probation in accordance with section 23, and shall include in the probation order such conditions referred to in that section as the court considers advisable having regard to the recommendations of the review board.”

Clause 31

Strike out lines 11 and 12 on page 40 and substitute the following:

“(2) Subsections 28(5), (7) to (10) and (12) to (18) apply, with such modifications as the”

Strike out line 15 on page 40 and substitute the following:

“required under subsection 28(12) shall be”

Clause 32

In the French version only, strike out line 1 on page 41 and substitute the following:

“(3) Le tribunal pour adolescents peut,”

In the French version only, strike out line 5 on page 41 and substitute the following:

“présente un rapport d'évolution sur le com-”

Strike out line 8 on page 41 and substitute the following:

“(4) Subsections 28(8) to (10) apply, with”

In the French version only, strike out line 10 on page 41 and substitute the following:

“constance, au rapport d'évolution dans les”

Strike out line 12 on page 41 and substitute the following:

“(5) Subsections 28(5) and (12) to (16) apply, with”

Strike out line 16 on page 41 and substitute the following:

“section 28(12) shall be given to the provin-”

Strike out line 45 on page 41 and substitute the following:

“ous than the remaining portion of the disposition reviewed.”

Retrancher les lignes 10 à 12, à la page 39, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Sous réserve de la présente loi, la commission d'examen peut assumer les responsabilités et fonctions qui lui sont conférées par»

Retrancher les lignes 34 à 45, à la page 39, et les remplacer par ce qui suit:

«(6) Lorsque la commission d'examen décide qu'un adolescent doit être mis en liberté et placé en probation, elle doit faire une recommandation en ce sens au tribunal pour adolescents et si une demande d'examen de la décision n'est pas présentée dans le cadre de l'article 31, le tribunal doit, dès l'expiration de la période de dix jours visée au paragraphe (5), mettre l'adolescent en liberté et le placer en probation conformément à l'article 23; l'ordonnance de probation est assortie des conditions visées audit article que le tribunal estime appropriées, compte tenu des recommandations de la commission d'examen.»

Article 31

Retrancher les lignes 14 et 15, à la page 40, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Les paragraphes 28 (5), (7) à (10) et (12) à (18) s'appliquent, compte tenu des adapta-»

Retrancher la ligne 18, à la page 40, et la remplacer par ce qui quit:

«en vertu du paragraphe 28 (12) doit être»

Article 32

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 1, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«(3) Le tribunal pour adolescents peut,»

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 5, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«présente un rapport d'évolution sur le com-»

Retrancher la ligne 8, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«(4) Les paragraphes 28 (8) à (10) s'appli-»

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 10, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«constance, au rapport d'évolution dans les»

Retrancher la ligne 13, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«(5) Les paragraphes 28 (5) et (12) à (16) s'appli-»

Retrancher la ligne 17, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«paragraphe 28 (12) doit être donné au direc-»

Retrancher les lignes 48 et 49, à la page 41, et les remplacer par ce qui suit:

«l'adolescent, être plus lourde pour celui-ci que le reste des obligations imposées par la décision examinée.»